

Règlement du jeu « LOTOMUCO »

organisé par DEMAIN SANS MUCOSVISCIDOSE

Article 1 - Organisation

Demain Sans Mucoviscidose, association loi de 1901, organise un loto avec tirage au sort le vendredi 14 avril 2023 au profit de la lutte contre la mucoviscidose et des patients suivis aux Centres de Ressources et de Compétence de la Mucoviscidose de Dijon et Besançon

Article 2 – Participants et conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine. Toute personne, ayant acheté une case à 2€ sur la carte LOTO Muco peut participer au tirage au sort.

Les organisateurs de Demain Sans Mucoviscidose et les membres délivrant les cartes loto peuvent participer au jeu.

Les cartes de loto seront distribuées dans les écoles et les boîtes aux lettres des habitants de Varois et Chaignot et d'Orgeux et téléchargeables sur notre site internet et page Facebook.

Article 3 – Dotation

50 lots seront attribués, le tirage au sort aura lieu dans l'ordre suivant :

1	2 places de cinéma Cinéchéque jusqu'au 30/06	26	1 baptême en Ferrari le 14/10 à Prenoï
2	2 places Inès Reg vendredi 09/06 Zénith - Dijon	27	4 crêpes nature ou Nutella au Patio - Quetigny
3	1 coffret de chocolats Gillotte	28	1 bon d'achat de 50 € VillaVerde Asnières
4	4 crêpes nature ou Nutella au Patio - Quetigny	29	1 coffret de chocolats Gillotte
5	1 baptême en biplace à Darois	30	2 entrées au MuséoParc d'Alésia
6	1 coffret de chocolats Gillotte	31	1 coffret de chocolats Gillotte
7	1 sac de livres divers Librairie Grangier	32	4 parties Games Factory (en semaine)
8	1 bon d'achat de 50 € VillaVerde Asnières	33	1 coffret de chocolats Gillotte
9	1 coffret de chocolats Gillotte	34	1 Elephant Pad Cuir VITRA coloris sable
10	1 déjeuner complet pour 2 au Cornichon - Dijon	35	2 places DFCO-Bastia 22/04
11	1 partie d'Escape Game 221B Baker Street Dijon	36	1 repas pour 2 au Palmier - Dijon
12	1 coffret de chocolats Gillotte	37	1 partie d'Escape Game 221B Baker Street
13	1 Elephant Pad Cuir VITRA coloris chocolat	38	1 coffret de chocolats Gillotte
14	1 coffret de chocolats Gillotte	39	1 bon d'achat de 50 € VillaVerde Asnières
15	1 tablette Klipad 7"HD	40	1 patchwork motifs africains
16	1 coffret de chocolats Gillotte	41	1 coffret de chocolats Gillotte
17	2 places DFCO-Bastia le 22/04	42	1 session de karting Dijon-Prenoï
18	1 repas pour 2 au Palmier - Dijon	43	1 baptême en biplace à Darois
19	1 session de karting Dijon-Prenoï	44	1 tableau peint par M.Barba
20	1 saladier Flash 4,3L Lilas Tupperware	45	1 coffret de chocolats Gillotte
21	1 coffret de chocolats Gillotte	46	4 crêpes nature ou Nutella au Patio - Quetigny
22	2 places Les Bodin's samedi 22/04 Zénith - Dijon	47	2 places DFCO-Bastia 22/04
23	1 poulet avec pdt Les Frères Rôtisseurs St Apo	48	1 paire AirPods Apple avec coffret de recharge
24	1 coffret Tea Time duo	49	1 coffret de chocolats Gillotte
25	1 coffret de chocolats Gillotte	50	4 parties Games Factory (en semaine)

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu Vendredi 14 avril à 19h salle IRIS à Varois et Chaignot en présence des organisateurs de l'association et des participants qui souhaitent assister au tirage au sort.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots n°1 à 50 est fixée au 28 avril 2023 sur Varois-et-Chaignot ou Saint-Apollinaire. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place, ou expédiés selon les cas. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge du gagnant à régler par virement bancaire avant expédition.

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Demain Sans Mucoviscidose réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement. Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à : dsmuco21@gmail.com. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est déposé sur le site internet de l'association : demainsansmucoviscidose.org.

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de : dsmuco21@gmail.com

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du LOTOMUCO sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé au jeu.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre du jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.